



Pv pour violation au code dans zone ztl en italie

Par **GIL FR**, le **02/10/2010** à **20:10**

Bonjour,

J'ai reçu un PV italien pour violation des normes du code de la route sur une zone à circulation réglementée (photo plaque d immatriculation à l appuie!). J'ai lu que, dépassé 360 jours, l'amende s'annulait.

Date de l infraction : 18.07.2009

Date du PV : 06.05.2010

Date de reception du PV par les gendarmes à mon domicile : 02.10.2010

Quelle date est à prendre en compte ? celle du PV ? ou celle de la visite des gendarme ?

Merci d'avance pour votre reponse.